

A & D Inside

Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 36 rue Jacques Hazet
76320 St Pierre Les Elbeuf
928 516 566 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINT QUATRE,
Le 20 septembre,
A 18 heures,

Les associés de la société A & D INSIDE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents :

- Monsieur **Anthony GODIN**, titulaire de 1250 actions en pleine propriété,
- Monsieur **David ADELINET**, titulaire de 1250 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 500 actions sur les 2 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony GODIN, en sa qualité de Président de la Société.
Monsieur David ADELINET assiste également à la réunion en tant que Directeur Général.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la liste des associés,
- les statuts de la société,
- la lettre de démission du Directeur Général,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise acte de la démission de Monsieur David ADELINET, Directeur Général, et décision de ne pas le remplacer,
- Dispense du Directeur Général démissionnaire d'exécuter son préavis,
- Date d'effet de la démission du Directeur Général.,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Paraphe Paraphe
AGAD

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur David ADELINET de ses fonctions de Directeur Général et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale dispense Monsieur David ADELINET, Directeur Général démissionnaire, d'exécuter son préavis de trois mois, tel que prévu par les statuts, et décide que sa **démission prendra effet à compter de ce jour.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés présents.

Monsieur Anthony GODIN	Monsieur David ADELINET
Signé par :  FB2726794155498...	Signé par :  3A80A1D4B5DD451...